

COMMUNE DE
MANOSQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

APPROBATION

**CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE
 INONDATIONS / MOUVEMENTS DE TERRAIN
 PARTIE NORD**

Echelles : 1 / 5000 et 1 / 2500

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral

n°

du

SERVICE INSTRUCTEUR
 DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

REALISATION
 SOCIETE D'INGENIERIE DES MOUVEMENTS DE SOLS ET DES RISQUES NATURELS
 (IMSRN)

Août 2016

Niveau de contrainte

- Zone rouge : INCONSTRUCTIBLE *
- Zone bleue : CONSTRUCTIBLE SOUS CONDITIONS FORTES
- Zone bleue : CONSTRUCTIBLE SOUS CONDITIONS
- Zone bleue : CONSTRUCTIBLE (uniquement concernée par un phénomène de retrait-gonflement des argiles)
- Zone blanche : CONSTRUCTIBLE SANS CONTRAINTES SPECIFIQUE **

* sauf exceptions (voir règlement)
** vis-à-vis des risques naturels définis par le PPR

Fond de plan : Plan Cadastriel Informatisé (Oct. 2015)

 Limite communale

